

QUI EST RUDOLF STEINER ? (28^e ÉPISODE)

Dans la 73^e lettre, nous avons vu que, pour Rudolf Steiner, au 9^e chapitre de la Philosophie de la Liberté, le plus haut niveau de la moralité se situe dans *l'intuition morale*. Elle consiste dans la saisie directe et immédiate de *l'idée* qui, en tant que motif, correspond à l'acte que l'on veut réaliser dans un contexte donné, en lien avec les impulsions qui, comme mobiles, nous viennent de nos dispositions caractérogiques. À ce stade de l'action humaine, mobiles et motifs fusionnent dans l'intuition spécifique qui va donner l'empreinte morale de l'acte à poser. Une telle démarche relève d'un esprit libre et la liberté est posée au cœur de la moralité.

Cependant, l'intuition ne suffit pas car, pour agir, il ne faut pas seulement avoir une idée. Ici, l'expérience nous montre que les idées d'actions que nous avons eues n'ont pas toujours été suivies d'effet, du fait que nous n'avons pas été capables d'élaborer la voie vers leur réalisation. C'est pourquoi, il nous faut ajouter un deuxième élément, à savoir la *représentation* anticipée de la façon dont l'idée peut prendre forme et s'incarner dans le réel de l'existence. Mais d'où viennent nos représentations ? « *l'être humain - indique R. Steiner - produit des représentations concrètes, à partir de la totalité de ses idées, tout d'abord par l'imagination créatrice. Ce dont l'esprit libre a besoin pour réaliser ses idées, pour s'affirmer, c'est donc l'imagination créatrice morale. Elle est la source de l'agir de l'esprit libre*¹. » Ainsi, pour agir librement, nous avons besoin d'une idée et d'une représentation, en d'autres mots d'une image venant de l'imagination créatrice morale.

Ce n'est pas tout, car un acte s'inscrit toujours dans un contexte fait de réalités concrètes. Je précise ici que le contexte peut présenter différents aspects tels que : la nature du terrain d'action, les outils de travail, les conditions temporelles, la coopération avec d'autres, etc... Il s'agit là d'un donné extérieur qui requiert des perceptions concrètes dont on doit apprendre à connaître les lois, car on ne peut agir en dehors de la légalité du monde. Et comme on est appelé à faire librement du neuf, « *il faut de plus trouver le moyen par lequel cette légalité peut être transformée en une nouvelle. Cette partie de l'activité morale repose sur la connaissance du monde des phénomènes auxquels on a affaire. L'agir moral présuppose donc, outre la faculté d'avoir des idées morales et l'imagination créatrice morale, la capacité de transformer le monde des perceptions sans rompre la cohésion qu'ont établie entre elles les lois de la nature*². » « *Cette capacité est la technique morale.* » Il s'agit donc de compétences permettant à l'action envisagée et imaginée de s'accomplir en fonction des réalités concrètes et des lois qui les régissent.

Dans la vie, nous pouvons observer que des personnes ont de l'imagination pour faire quelque chose, sans en avoir les compétences. C'est pourquoi elles auront à recourir aux personnes de « *l'art* », à celles qui auront les capacités de bien agir. À l'inverse, il peut se trouver de bons techniciens qui manquent d'imagination. Ceux-là devront se tourner vers des personnes riches en imagination. Par là, nous voyons bien que la coopération entre personnes dotées de facultés différentes sera requise pour agir le mieux possible, en complémentarité.

¹ R. Steiner, La Philosophie de la Liberté, Ed. Novalis, p. 188./ ² Ibid., p. 189.